

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE
COMMUNE DE BELIN-BELIET**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 07 septembre 2018, Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques (PDA) de la commune de BELIN-BELIET.

-Les informations relatives au projet de révision du PLU peuvent être demandées par écrit à Madame le Maire de Belin-Béliet, à l'adresse de la mairie, 29, avenue Aliénor, 33830-BELIN-BELIET.

-Les informations relatives au projet de PDA des monuments historiques, dont le maître d'ouvrage est le Préfet de Région, peuvent être demandées par écrit à Madame Catherine Chimits-Dazey, Architecte des Bâtiments de France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, 54, rue Magendie, CS41229, 33074- BORDEAUX CEDEX.

L'enquête publique unique se déroulera du **1^{ER} OCTOBRE 2018 à 09h au 31 OCTOBRE 2018 à 17h30.**

Pendant sa durée, les pièces du dossier physique d'enquête dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU et l'avis rendu par l'autorité environnementale, ainsi que le projet de PDA des monuments historiques seront déposées et consultables à la mairie de Belin-Béliet, siège de l'enquête, 29, avenue Aliénor, 33830 BELIN-BELIET aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 09h à 12h, le vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le samedi de 9h à 12h. Le dossier sera également consultable à partir du lien sur le site internet de la mairie <https://www.belin-beliet.fr>, du site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-valdeleyre.fr>. Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public en mairie.

Le public pourra formuler ses observations et ses propositions sur le registre ouvert en mairie à cet effet, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-valdeleyre.fr> ou par courrier postal à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête (mairie de BELIN-BELIET).

Monsieur Christian VIGNACQ, ingénieur en bureau d'études, désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique unique assurera des permanences à la mairie de BELIN-BELIET aux dates et horaires suivants :

- lundi 1^{er} octobre 2018 de 09h à 12h

-mercredi 10 octobre 2018 de 13h30 à 17h30

-samedi 20 octobre 2018 de 09h à 12h

-vendredi 26 octobre 2018 de 13h30 à 17 h

-mercredi 31 octobre 2018 de 13h30 à 17h30

Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre électronique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie, sur le site de la mairie <https://www.belin-beliet.fr>, sur le site de la Communauté de Communes : www.valdeleyre.fr ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Le Conseil de Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de BELIN-BELIET et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête en vue de l'approbation.

Le Préfet de Région est compétent pour créer par arrêté le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques.